



SALAIRES, EMPLOI, CONDITIONS DE TRAVAIL : ON EST TOUS DANS LE MEME BATEAU !

La CGT NAVALE souhaite à l'ensemble des travailleuses et des travailleurs du Chantier une bonne année 2024, en forme et avec la santé pour collectivement nous défendre des attaques sur nos droits et en gagner de nouveaux !

Attaques en tout genre et de tous côtés... dès le 1^{er} janvier !

La nouvelle convention collective métallurgie nationale signée en février 2022 par la CFE/CGC, FO et la CFDT, a en effet été validée aux chantiers de l'Atlantique pour une application au 1^{er} janvier 2024.

Pour ceux d'entre nous aux chantiers qui sont sous cette convention collective, il a été prévu que seul le patron détermine la cotation de votre poste de travail qui peut tout à fait baisser en cas de changement de poste ! La direction des chantiers, pendant 4 ans au moins, propose de ne pas baisser le salaire de base ou la prime d'ancienneté (la première année) si le salarié change de poste et que sa cotation baisse. Et après 4 ans ?

Mais dans bien des entreprises, chantiers ou sous-traitantes, ce sera l'occasion de toute façon d'une remise à plat directe, immédiate ou dans le temps, de l'évolution de la masse salariale pour les prochaines années à l'avantage du patronat.

Par exemple, la direction a signalé lors des dernières NAO (réunions sur les salaires) de décembre aux chantiers de l'Atlantique qu'elle ne voulait plus de la grille spécifique aux chantiers garantissant un salaire de base minimum. Elle l'avait réévaluée récemment de 1€ et y avait intégré une prime de technicité pour les coefficients ouvriers il y a un an tout juste ! Un an après... elle disparaît.

Les jeunes embauchés maintenant sont sous la menace de se voir appliquer les salaires d'accueil de la convention collective nationale. On parle de plusieurs milliers d'euros potentiellement perdus à l'année !

La volonté de la direction est bien d'aboutir dans la pratique à effacer toute référence à un salaire de base supérieur au minimum de la convention collective, ce n'est plus qu'une question de temps et d'opportunité. **Ce n'est pas acceptable pour nous et les générations à venir... en tout cas, il n'y a aucune raison de leur laisser cette opportunité!**

L'inflation : ça continue en ce début d'année 2024 !

L'augmentation de la cantine est une illustration parmi d'autres de ce que nos budgets pour vivre subissent chaque mois: la direction d'Eurest parle d'une augmentation générale des prix de 7.08% dans une note de service affichée dans les selfs.

Elle signale « afin de faire face à l'augmentation des prix » (malheureusement pas des salaires des employés d'Eurest ces dernières années) que l'assiette de légumes seuls passera désormais de 60 centimes à 1€10 ! **Soit une augmentation de plus de 83%.**

Pendant ce temps, avec 2.8% d'Augmentation Générale, la direction des chantiers tire sur la bride pour freiner l'augmentation de la masse salariale, avec pour objectif d'augmenter sa trésorerie de plusieurs centaines de millions d'euros sur plusieurs.

Pour les travailleurs chantiers, sous-traitants ou intérimaires, les fins de mois difficiles vont continuer. Particulièrement pour les plus bas salaires, que la direction fait (à son bon vouloir) tenir hors de l'eau à coup de primes ponctuelles.

La CGT Navale a décidé de ne pas signer l'accord salarial qui est un accord de perte de pouvoir d'achat (2.8% alors que l'inflation est largement supérieure). Dans le contexte de **bénéfices record, il faut continuer d'affirmer que nos taux horaires doivent être augmentés d'une manière conséquente, et doit suivre l'augmentation des prix !**

Conditions de travail : ne rien lâcher !

Vestiaires et douches insuffisants, sanitaires insuffisants, urinoirs bouchés, ascenseurs bord en panne ou inexistant, fumées de soudure, sèche mains ventilés inadaptés, poussières, réseau égouts-gaz-eau vétuste et pas entretenu... la liste est longue des revendications à porter. Et pour les sous-traitants, qui a accès à un vestiaire, qui lave les bleus, qui a accès à des EPI (masques, gants...) en nombre suffisant?

Aux panneaux plans, des actions collectives ont été menées pour ne pas subir le manque de considération de leur direction d'atelier. Un délégué a même été visé par une procédure disciplinaire dans ce contexte de mobilisation collective. Personne n'a été dupe et ce sont plus de 740 signatures qui ont été recueillies en deux semaines pour défendre le collègue et attester que les revendications sur les conditions de travail étaient justifiées.

Outrés par la sanction de la direction, les travailleurs ont même contribué collectivement à contester cette sanction financière de 10 jours de mise à pied et c'est la meilleure des justices quand ce sont les travailleurs qui opposent leur solidarité à l'arbitraire patronal !

Cela montre que la direction n'en a pas fini avec les réactions collectives. Que ce soit pour les salaires, l'inflation, les retraites, l'embauche des plus jeunes (dont ceux qui sortent de l'école chantiers !), les conditions de travail, tout est sujet à combat ici comme partout ailleurs.

Continuons à construire un collectif de défense de nos intérêts en tant que travailleurs !

Les gouvernements successifs et le patronat s'accordent pour attaquer les droits des travailleuses et travailleurs depuis de nombreuses années. Pour eux, diviser pour mieux régner est la meilleure des tactiques et le patronat ne manque pas de marchands de haine et de politiciens aux idées les plus réactionnaires pour s'attaquer au monde du travail : diviser les hommes contre les femmes, les retraités contre les actifs, ceux qui ont trop de boulot contre ceux qui n'en ont pas, ou bien immigrés contre les travailleurs de ce pays...

Leur bilan de ces dernières années ? La loi travail qui a amplement réduit nos droits collectifs, nos droits à la sécurité et à la santé au travail. Des droits au chômage et à la sécurité sociale diminués, les retraites qui sont repoussées et moins rémunérées. Et désormais la loi immigration (**manifestation pour le retrait de cette loi dimanche 21 janvier, 11 h au Marché de Saint-Nazaire**) qui vise à donner encore moins de possibilités de se défendre à nos collègues de boulot qui n'ont pas la nationalité française.

Tandis que les profits des entreprises explosent, à aucun moment les droits qui sont enlevés aux uns dans le monde du travail ne renforcent les droits d'autres travailleurs !

Ce qui a été gagné pour nous, ce sont les luttes collectives du monde du travail qui les ont arrachées !

Raison de plus pour continuer le combat pour défendre nos intérêts collectifs en 2024, nous renforcer, nous organiser et gagner de nouveaux droits...rejoins la CGT Navale !

Bulletin de syndicalisation (à remettre à un délégué ou syndiqué de ton secteur)

Nom :...../ prénom :...../ secteur ou entreprise :.....

Téléphone :..... ou renvoie par email : cgtnavalesaintnazaire@gmail.com